

Église Protestante Libre de Saint-Marcellin
Prédication du 23 novembre 2014
Le quatrième Commandement : le sabbat – Exode 20:8-11
Frédéric Maret, pasteur

⁸ *Souviens-toi du jour du sabbat, pour le sanctifier.* ⁹ *Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage.* ¹⁰ *Mais le septième jour est le sabbat de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi.* ¹¹ *Car en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.*

On affirme souvent que le quatrième commandement ne concerne pas les Chrétiens. Ce Commandement serait caduc, il ne s'appliquerait pas dans la Nouvelle Alliance. Revenons donc sur des choses que nous avons déjà relevées au fil de prédications précédentes.

Jésus affirme que **pas un seul iota de la Loi ne passera**¹. Il est écrit également que sous la Nouvelle Alliance, alors que les Tables de la Loi, qui se trouvaient dans l'Arche d'Alliance, ont disparu, les Dix Commandements sont dorénavant écrits dans nos cœurs². On ne peut donc pas se permettre de faire un tri dans les Dix Commandements et décider arbitrairement que neuf sont encore valides et un Commandement serait caduc, parce que ce serait une spécificité nationale juive. Dès le récit de la Création nous lisons que Dieu a sanctifié le sabbat³, c'est à dire qu'il l'a rendu saint. Il se l'est consacré à lui-même, en quelques sortes. Or à cette époque le peuple Juif n'existait pas. Ésaïe nous dit que l'étranger qui voudra suivre l'Éternel observera le sabbat⁴ et Jésus ne nous dit pas que le sabbat a été fait pour le Juif, mais que le sabbat a été fait pour l'être humain⁵. Nous voilà donc débarrassés de l'erreur selon laquelle le sabbat serait aboli dans la Nouvelle Alliance.

Autre question, que je n'aborderai pas ici, est celle du déplacement : pourquoi le jour hebdomadaire de repos a-t-il été déplacé du samedi au dimanche ? En revanche je vais tâcher de répondre à une question moins polémique : pour **mettre le quatrième Commandement en pratique** dans nos vies, donc mettre un jour à part pour Dieu chaque semaine, comment devons-nous nous y prendre ?

Le sabbat chrétien n'est pas le chabbat juif. Lors du chabbat, les Juifs pratiquants les plus scrupuleux renoncent à utiliser un dispositif électrique, à rouler en voiture, à craquer une allumette. On peut déplacer tous les meubles de sa maison si on le désire mais on ne doit pas porter un objet en dehors de chez soi. Il existe une foule de préceptes issus non pas de la Bible mais du Talmud et de divers écrits rabbiniques, et ces traditions, vues de l'extérieur, faussent le compréhension du quatrième Commandement du point de vue chrétien.

J'ai bien connu Belfast, ville dominée par une certaine **tradition calviniste**, dans les années 1980. J'ignore ce qu'il en est aujourd'hui mais à cette époque, le dimanche, il était fort difficile de trouver le moindre commerce ouvert. Dans les quartiers protestants, même les pubs étaient porte close, c'est dire ! Naguère il en était de même aux Pays-Bas, autre pays de tradition calviniste.

1 Matthieu 5:18

2 Jérémie 31 :33; 2 Corinthiens 3 :3

3 Genèse 2:1 et 2. On notera l'aspect arbitraire du découpage de la Bible en chapitres, qui sépare l'institution du sabbat du reste du récit de la création.

4 Ésaïe 56

5 Marc 2 :27

Dans un pays comme la **France**, de tradition catholique romaine mais largement déchristianisé, on a dans l'idée que le sabbat a fait place au « jour du Seigneur », le dimanche. Un Protestant devrait bondir sur sa bible pour y remarquer que l'expression « jour du Seigneur » s'applique dans la Parole au jour du jugement de Dieu, et jamais à tel ou tel jour de la semaine. Quoi qu'il en soit, dans la tradition catholique, en tout cas telle qu'elle est comprise par le peuple, le « jour du Seigneur », c'est le dimanche, et c'est le jour où il faut aller à la messe. Le premier des « commandements de l'Église » (car l'Église Catholique romaine a ses propres commandements) est « les dimanches la messe ouïras, et les fêtes pareillement ». Avant le Concile Vatican II, qui a eu lieu dans les années soixante, les Catholiques romains avaient à leur disposition une version versifiée et très altérée des Dix Commandements. Dans cette version, le texte que nous avons lu ce matin dans le Livre de l'Exode est remplacé par cette formule : « Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement ». La conscience religieuse populaire ne retient cependant que la nécessité d'aller à la messe, après quoi on pourrait vaquer à ses occupations.

De ce fait, **dans l'esprit des Protestants français** le dimanche matin est dévolu au culte et **dès le dimanche midi on peut vaquer à ses occupations**, manger au restaurant, faire ses courses (ce qui est de plus en plus facile avec l'assouplissement des lois sur l'ouverture des magasins le dimanche) ou rentrer chez soi faire son ménage, sans le moindre scrupule. Pour nous autres, Chrétiens français, assaillis de toute part par toutes les raisons qui nous sont données de ne pas observer la Loi divine (déchristianisation, société de consommation, de confort et d'égoïsme, laxisme religieux qui connaît pour seule règle de vie la maxime « on n'est pas sous la loi ») on considère que le temps hebdomadaire pour Dieu se situe le dimanche entre 10 heures et midi.

Le Commandement nous demande de « sanctifier » le jour du sabbat. Sanctifier, cela veut dire tenir pour saint, consacrer quelque chose à Dieu seul. Le mot hébreu Chabbat vient du verbe « s'asseoir ». Dieu nous demande de consacrer un jour non pas à nos affaires personnelles mais aux siennes. S'asseoir, c'est à dire rentrer de son lieu de travail pour vaquer au repos. On entend souvent des Chrétiens dire que sous la Nouvelle Alliance je me repose en Christ et que par conséquent je me repose tous les jours, spirituellement parlant. Mais le Commandement de Dieu, lui, nous parle d'un temps où **je mets mes affaires personnelles de côté pour m'intéresser à Dieu**. Il s'agit avant tout d'un repos physique. Dieu se préoccupe de notre corps, et nous aurions tort de négliger cette preuve d'amour qu'il nous fait.

Le quatrième Commandement nous interpelle tout au long de la semaine, car au verset 9 nous lisons « tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage ». Il est question aussi **d'organiser son travail la semaine durant**, de faire tout son ouvrage de façon à pouvoir se reposer physiquement et l'esprit en paix le sabbat venu.

Au verset 10, nous découvrons que nous **ne devons pas non plus nous faire servir pas autrui pendant le sabbat**. **Toute la maisonnée doit vaquer au repos** : parents, enfants et employés de maison. Il serait donc contraire à l'esprit du Commandement de profiter du jour dévolu au repos hebdomadaire pour aller mener une vie de patachon dans les restaurants et de s'y faire servir... Il est préférable de prendre congé, un jour par semaine, de la société de consommation. Il est bon aussi qu'à la maison on fasse relâche quant aux tâches ménagères et que le jour de repos soit une réalité pour tous les membres de la famille... même pour Maman.

Le verset 11 nous explique **pourquoi Dieu a sanctifié le sabbat** : parce qu'il s'est reposé et qu'il a trouvé ça bon ! Il veut aujourd'hui partager avec nous le plaisir du repos. Repos du corps, repos de l'esprit, loin de l'usine, du bureau, du champ, des magasins, de Paypal (pour ceux qui ont coutume de faire des achats sur Internet), du ménage, de la comptabilité professionnelle ou familiale, du travail que l'on a amené chez soi...

En Lévitique 23 nous lisons que le jour du sabbat est le jour où Dieu adresse à son peuple un « **sainte convocation** ». Le repos du corps et de l'esprit inclut le fait de se réunir entre croyants pour louer le Seigneur ensemble. **Aller au culte n'est pas un travail** mais c'est une façon de se reposer. Si je considère le fait d'aller au culte comme une corvée, soit je dois résoudre un problème spirituel soit c'est l'Église qui a un problème à régler, mais ce n'est pas normal. Le week-end de deux jours est une tradition agréable mais cette tradition ne doit pas prendre la place du Commandement divin. Ceux qui peuvent prendre un week-end complet, qu'ils le fassent. Je le fais moi-même quand j'en ai la possibilité. Les congés payés sont eux aussi une belle invention. Cependant ce qui nous est prescrit bibliquement c'est un jour sur sept de « vacance », c'est à dire pour vaquer au repos, culte compris. Je reviens sur le verset 9 pour dire qu'il m'appartient de faire tout mon ouvrage en six jours, d'organiser ma semaine de travail de façon à consacrer le septième jour a repos physique et spirituel. Donc la sainte convocation hebdomadaire s'adresse aussi à ceux qui travaillent six jours sur sept.

Si on poursuit la lecture de Lévitique 23 on trouve un exposé des sept célébrations hebdomadaires, assortis de jours de repos, prescrit par Dieu. Mon propos n'est bien sûr pas de dire que nous devons observer ces fêtes telles quelles mais nous notons tout de même que **Dieu se préoccupe de notre gestion du temps**, en instaurant des jours de repos et des saintes convocations en dehors du sabbat hebdomadaire. Il est bon de mettre à part des jours de prière, de jeûne, de retraite, lorsque le besoin s'en fait sentir sur le plan personnel, familial ou paroissial.

À plusieurs reprises la Bible, sans nous commander d'en faire autant, nous montre l'exemple de croyants que prient **trois fois par jour**. C'est le cas de David, qui écrit : « Le soir, le matin et à midi, je soupire et je gémiss, et il a entendu ma voix »⁶. C'est aussi le cas de Daniel⁷. Cette pratique de la prière trois fois par jour est retenue par la tradition protestante. Ainsi Calvin prescrit de « faire oraison » matin, midi et soir⁸. Mon propos n'est pas de dire que nous devons *obligatoirement* prier trois fois par jour ; la Bible mentionne cette pratique sans en faire un commandement. Cependant l'exemple de David et de Daniel, hommes de prière s'il en fut, doit nous motiver pour nous tourner chaque jour vers Dieu pour faire oraison, ceci dans le même état d'esprit qui doit nous motiver pour faire sabbat chaque semaine.

On remarque parfois que les Dix Commandements sont répartis en deux catégories, correspondant à chacune des **deux Tables** de la Loi. Les quatre premiers Commandements seraient relatifs à nos relations avec Dieu et les six Commandements suivants concerneraient les relations entre les personnes. Cependant certains auteurs remarquent que si les Commandements ont été écrits de façon proportionnée sur les tables, le commandement relatif au sabbat était écrit partiellement sur les deux Tables. Ils concernent en effet tant nos relations à Dieu que nos relations sociales. Jésus nous montre l'exemple à cet égard, en accomplissant de nombreux miracles lors du sabbat. Nous lisons à cet égard le récit que Matthieu fait de la guérison de l'homme à la main sèche⁹.

Il partit de là, et se rendit dans leur synagogue. Il s'y trouva un homme qui avait la main sèche. On demanda à Jésus : Est-il permis de faire une guérison les jours de sabbat ? C'était afin de pouvoir l'accuser. Il leur répondit : Lequel d'entre vous, s'il n'a qu'une brebis et qu'elle tombe dans une fosse le jour du sabbat, ne la saisira pour l'en retirer ? Combien un homme ne vaut-il pas plus qu'une brebis ! Il est donc permis de faire du bien les jours de sabbat. Alors il dit à l'homme : Étends ta main. Il l'étendit, et elle redevint saine comme l'autre.

6 Psaume 55:18. Daniel Bourguet propose de traduire « je loue et je médite » ; in *Le soir, le matin et à midi, je loue et je médite*, Réveil Publications, Lyon, 2000.

7 Daniel 6:10

8 Jean Calvin, *Institution Chrétienne* III.20.50.

9 Matthieu 9:12-13

Ainsi le sabbat est fait pour l'être humain : pour son repos, pour sa santé, pour son plaisir, pour le salut de la vie de famille. C'est un temps pour Dieu, un temps pour soi, un temps pour la communions fraternelle. **Jésus nous montre que le sabbat est aussi une occasion de prendre le temps d'aimer**, par notre disponibilité et par nos actes.

Prions, avec le Psaume 92, le psaume pour le jour du sabbat.

Il est bon de célébrer l'Éternel et de psalmodier ton nom, ô Très-Haut !
D'annoncer dès le matin ta bienveillance, et ta fidélité pendant les nuits (...)
Tu me réjouis par ce que tu fais, ô Éternel ! et j'acclame les œuvres de tes mains.
Que tes œuvres sont grandes, ô Éternel ! Combien profondes tes pensées ! (...)
Tu élèves ma force comme celle du buffle (...)
Les justes fleurissent comme le palmier, ils croissent comme le cèdre du Liban.
Plantés dans la maison de l'Éternel, ils fleurissent dans les parvis de notre Dieu (...)
pour annoncer que l'Éternel est droit. Il est mon rocher, et il n'y a pas d'injustice en lui.